

FORMULE D'INSCRIPTION

NOM DU CANDIDAT _____

JOURNAL _____

ADRESSE _____

COURRIEL _____

TÉLÉPHONE _____

CADRE PARRAIN _____

SIGNATURE DU CANDIDAT _____

DATE DE NAISSANCE (yy/mm/dd) _____

FORMULE D'INSCRIPTION

NOM DU CANDIDAT _____

JOURNAL _____

ADRESSE _____

COURRIEL _____

TÉLÉPHONE _____

CADRE PARRAIN _____

SIGNATURE DU CANDIDAT _____

DATE DE NAISSANCE (yy/mm/dd) _____

FORMULE D'INSCRIPTION

NOM DU CANDIDAT _____

JOURNAL _____

ADRESSE _____

COURRIEL _____

TÉLÉPHONE _____

CADRE PARRAIN _____

SIGNATURE DU CANDIDAT _____

DATE DE NAISSANCE (yy/mm/dd) _____

FORMULE D'INSCRIPTION

NOM DU CANDIDAT _____

JOURNAL _____

ADRESSE _____

COURRIEL _____

TÉLÉPHONE _____

CADRE PARRAIN _____

SIGNATURE DU CANDIDAT _____

DATE DE NAISSANCE (yy/mm/dd) _____

2009

LES BOURSES EDWARD GOFF PENNY

destinées à deux jeunes journalistes au Canada



Les Bourses Edward Goff Penny

Deux bourses de 1 500 \$

Les Bourses Edward G. Penny pour jeunes journalistes ont été instituées en décembre 1990 à la requête de la Succession de feu **Arthur G. Penny**, décédé le 11 mai 1963.

Dans son testament, **Arthur Penny** a requis qu'après les décès de sa femme et de son fils, les revenus de sa succession devront être versés à l'Association canadienne des quotidiens (maintenant l'ACJ) afin qu'ils permettent la constitution de deux bourses destinées aux jeunes journalistes de la presse quotidienne, l'une pour les tirages inférieurs à 25 000 exemplaires, l'autre pour les tirages supérieurs.

Arthur G. Penny était le petit-fils de **Honorable Edward Goff Penny** qui, de reporter au **Montreal Herald**, en devint le rédacteur en chef et l'éditeur dans les années 1800. Il fut le premier président de la Galerie de la presse parlementaire, à Ottawa, et en 1874 le premier sénateur sorti des rangs de la presse.

Les bourses, de 1 500 \$ chacune, sont remises aux deux gagnants lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne des journaux.

Règlements de participation

Prière de lire attentivement les règlements du concours. Leur non-respect peut entraîner la disqualification.

1. Pour être admissibles, les articles du candidat doivent avoir été publiés ~~2009~~, en français ou en anglais, dans un quotidien du Canada.
2. Les candidats s'inscrivent dans l'une ou l'autre des catégories: tirage inférieur à 25 000 exemplaires ou tirage supérieur à 25 000. (Une inscription par candidat.)
3. Les candidats doivent avoir au moins 20 ans et tout au plus 25 ans. Si un candidat célèbre son 26e anniversaire de naissance durant l'année, les articles publiés après cette date ne seront pas admissibles.
4. Les participants doivent soumettre quatre (4) articles publiés en 2009. Le participant doit être l'unique auteur des articles. **Un article consiste en un texte principal et pas plus d'un texte secondaire.**
5. Quatre exemplaires de chaque article doivent être soumis sous forme de coupures, photocopies ou copies électroniques faisant voir les titres, ou

sous forme de justificatifs pleine page. Si des coupures sont soumises, elles doivent être présentées proprement et faire voir la date de parution. Les photocopies doivent être lisibles et pleine grandeur.

6. Un bulletin de participation doit être fixé sur chaque série d'articles soumise.
7. Les candidatures doivent être parrainées par l'employeur. Ce dernier peut y joindre une lettre (en 4 exemplaires) relatant le contexte dans lequel les articles soumis ont été produits.
8. La décision des juges est finale et sans appel. Les juges n'ont pas à justifier leurs choix. Les bourses doivent être acceptées telles que remises et ne sont pas transférables.
9. Avant d'être déclaré récipiendaire d'une des bourses, le candidat doit signer une déclaration de soumission aux règlements du concours ainsi qu'une décharge quant aux droits pour la publication des articles.
10. Chaque candidature sera évaluée par rapport aux autres candidatures dûment reçues dans chaque catégorie par un tribunal de trois juges choisis par l'ACJ. Les juges peuvent recommander ou non qu'une candidature mérite une bourse.
11. L'évaluation se fera selon un système de points et l'ACJ compilera les résultats.
12. Les juges tiendront compte de quatre critères dans leur travail, accordant un maximum de 25 points par critère pour un total de 100 points. Les critères sont:
 - (a) - La qualité de la langue et du style.
 - (b) - L'intérêt du sujet traité.
 - (c) - La vigueur ou la conviction se dégageant de la présentation.
 - (d) - L'originalité ou la profondeur du sujet traité, en tenant compte s'il s'agit d'une assignation de l'employeur ou d'une initiative du candidat.
13. L'ACJ ne se tient pas responsable pour les dossiers de candidature perdus, volés, détruits, égarés ou en retard.

La date limite: le 22 janvier 2010

Les candidatures doivent être expédiées à l'adresse suivante:
les Bourses Edward Goff Penny
a/s ACJ, 890 rue Yonge, bureau 200, Toronto ON M4W 3P4

Questions? (416) 923-3567, poste 236 courriel: cdorn@cna-acj.ca